



Règlement 2025

Canicross de la Vallée de Chevreuse

1. Organisation

Le club organisateur est le **Club Canin de la Vallée de Chevreuse**.

L'épreuve est organisée conformément au Règlement CANICROSS CNEAC/SCC (09/2024)

Elle s'inscrit dans les épreuves du challenge CNEAC « **cœur de France 2025** »

2. Date et lieu de l'épreuve

Dimanche 01 JUIN 2025

Lieu de l'épreuve : château de Méridon 78 460 Chevreuse

Le CANICROSS est une activité canine qui associe dans la même action : Le sport – le chien – l'humain.

C'est une discipline pour le sportif qui veut se tourner vers une nouvelle notion de partage avec son chien. Ainsi le maître et son chien forment une équipe. Le sportif doit prendre soin, être respectueux et être toujours à l'écoute de son chien.

Le CANICROSS est le terme générique désignant les activités canicross, canivtt, canitrottinette, canimarche

3. Conditions

- 3.1 Les épreuves tiennent compte pour l'inscription et le classement des catégories suivantes :

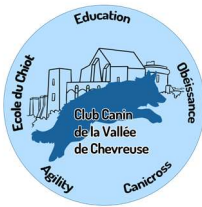
Catégorie	Sexe	Code	Année de naissance
Canimarche	Fille	CMFS	1994 et plus
Canimarche	Garçon	CMHS	1994 et plus



Catégorie	Sexe	Code	Année de naissance
Canicross Trottinette Junior	Fille	TFJ	2006/2007/2008/2009
Canicross Trottinette Junior	Garçon	THJ	2006/2007/2008/2009
Canicross Trottinette Adulte	Fille	CPFA	2005 et moins
Canicross Trottinette Adulte	Garçon	CPHA	2005 et moins

Catégorie	Sexe	Code	Année de naissance
Canicross Benjamin	Fille	CFB	2015/2016/2017
Canicross Benjamin	Garçon	CHB	2015/2016/2017
Canicross Minime	Fille	CFM	2012/2013/2014
Canicross Minime	Garçon	CHM	2012/2013/2014
Canicross Cadet	Fille	CFC	2010/2011
Canicross Cadet	Garçon	CHC	2010/2011
Canicross Junior	Fille	CFJ	2006/2007/2008/2009
Canicross Junior	Garçon	CHJ	2006/2007/2008/2009
Canicross Espoir	Fille	CFE	2003/2004/2005
Canicross Espoir	Garçon	CHE	2003/2004/2005
Canicross Sénior	Fille	CFS	1986 à 2002
Canicross Sénior	Garçon	CHS	1986 à 2002
Canicross Vétéran 1	Fille	CFV1	1976 à 1985
Canicross Vétéran 1	Garçon	CHV1	1976 à 1985
Canicross Vétéran 2	Fille	CFV2	1966 à 1975
Canicross Vétéran 2	Garçon	CHV2	1966 à 1975
Canicross Vétéran 3	Fille	CFV3	1965 à moins
Canicross Vétéran 3	Garçon	CHV3	1965 à moins

Catégorie	Sexe	Code	Année de naissance
Canicross VTT Junior	Fille	VFJ	2006/2007/2008/2009
Canicross VTT Junior	Garçon	VHJ	2006/2007/2008/2009
Canicross VTT Espoir	Fille	VFE	2003/2004/2005
Canicross VTT Espoir	Garçon	VHE	2003/2004/2005
Canicross VTT Sénior	Fille	VFS	1986 à 2002
Canicross VTT Sénior	Garçon	VHS	1986 à 2002
Canicross VTT Vétéran1	Fille	VFV1	1976 à 1985
Canicross VTT Vétéran1	Garçon	VHV1	1976 à 1985
Canicross VTT Vétéran2	Fille	VFV2	1966 à 1975
Canicross VTT Vétéran2	Garçon	VHV2	1966 à 1975
Canicross VTT Vétéran3	Fille	VFV3	1965 à moins
Canicross VTT Vétéran3	Garçon	VHV3	1965 à moins



Attention : lors de votre inscription il faudra tenir compte de la règle suivante pour choisir votre catégorie :

Pour toutes les activités CANICROSS, la période d'attribution des catégories débute du 1er septembre de l'année N jusqu'au 31 août de l'année N+1 conformément au règlement technique de sécurité de la fédération délégataire FFSLC 110471740174.

3.2 Participation

A / Chaque coureur (cross, VTT, Trottrine) doit impérativement présenter lors de son inscription :

- Sa licence CNEAC/FFSLC/FFST/FFPTC de canicross si il en possède une en cours de validité à la date de l'épreuve.
- La non-possession de ce type de licence n'est pas rédhibitoire pour l'inscription cependant
 - Un certificat médical datant de moins d'un an au **Dimanche 01 Juin 2025** et portant la mention « non-contre-indication à la course à pied en compétition » doit être impérativement présenté au plus tard le jour de la course pour les non licenciés.
 - Il faut via le site d'inscription, télécharger le formulaire de demande de licence à la journée, le remplir et le charger sur le site dument rempli.

B / Le marcheur :

- Chaque marcheur doit être en bonne santé le jour de l'épreuve

C / Le chien :

- L'âge minimum de participation est de **18 mois** à la date de l'épreuve pour toutes les courses (sauf cani baby).
- Les chiens de 1^{ère} catégorie sont interdits de compétition en France
- Les chiens de 2^{ème} catégorie peuvent participer sous réserve qu'ils respectent les préconisations légales.
- Doit être en bonne santé le jour de l'épreuve.
- Les chiennes sous l'emprise de leurs chaleurs le jour de l'épreuve partiront parmi les dernières équipées.
- Le chien doit obligatoirement être identifié et vacciné → A jour de sa vaccination **antirabique / toux du chenil / THP**.
Attention, ces documents qui seront à charger sur le site d'inscription permettront de valider votre inscription.
De plus ils pourront être demandés le jour de la course lors du contrôle vétérinaire avec présentation du carnet de santé à jour du chien
- Le port d'une muselière adaptée à l'effort et permettant au chien de boire et de ventiler normalement sera autorisé.

D / Les concurrents devront respecter le site de la compétition et abords, le code de la route et se conformer au « Règlement CANICROSS CNEAC/SCC (09/2024) »



E / L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.3.2

4. Parcours - Epreuves

Distance par catégorie cf. règlement CNEAC :

Benjamin	Minime	Cadet	Juniors et adultes court	Juniors et adultes long
1,5 km	2,5 km	4 km	5 Km	8 Km

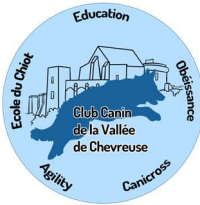
Canimarche Juniors et adultes	Canivtt Juniors et adultes	Canitrottinette Juniors et adultes
5 km	5 km	5 km

Epreuve :

Il est vivement recommandé de s'échauffer avant le départ, et surtout d'échauffer son chien par des exercices appropriés. L'échauffement reste de la compétence stricte du conducteur

Le chronométrage sera réalisé avec puce électronique

Les modes de départ des courses seront adaptés jusqu'au jour de l'épreuve (heure de départ, distances, ...) tenant compte du nombre de participants, de la météo, des possibilités de multi-courses...



5. Départ – Arrivée

Départ canicross/canimarche/canivtt/canitrottinette

- Premier départ à **9h00**
- Briefing **8h45**
- Reconnaissance des parcours autorisée de **8h00 à 8h30**

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent au préalable inscrit.

Arrivées canicross/canimarche/canivtt/canitrottinette

L'arrivée sera jugée à proximité du départ

6. Ravitaillement

Pour les compétiteurs :

Un/des points d'eau sera/seront installés sur le parcours pour les chiens.

Dans la zone commune :

Une buvette sera ouverte avec boissons et sandwiches/pâtisseries

7. Inscriptions

Les inscriptions se font par Internet via notre plateforme

Url suivante : “ <https://canicross-des-lavoirs-2025.onsinscrit.com> ”.

Elles seront validées sous réserve de la présence (scan des documents) sur le site d'inscription :

Licencié :

- Licence
- Copie des vaccins en vigueur à la date de la compétition
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Paiement réalisé

Si non licencié :

- Demande de licence à la journée + certificat médical (autorisant la pratique de la course en compétition)
- Copie des vaccins en vigueur à la date de la compétition
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Paiement réalisé



Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

Les inscriptions via internet sont possibles jusqu'au Dimanche 25 Mai 2025

Il sera possible de s'inscrire à plusieurs courses sous respect du règlement CNEAC
Ces inscriptions seront traitées au cas par cas pour les aspects spécifiques de l'organisation
→ Joindre l'organisateur Olivier 06.79.39.54.03 ou mail : contactccvc@orange.fr

Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place

8. Annulation

- Par défaut, toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement, pour quelque motif que ce soit sauf **retrait des autorisations administratives** pour la réalisation de la course
- Le dossard n'est pas rétrocédable à une tierce personne
- Cependant une assurance annulation est prévue (à déclarer et à payer sur le site lors de l'inscription)

9. Dossards et Contrôle Vétérinaire

- 9.1 Le retrait des dossards se déroulera le jour de la course à partir de **7h00** à proximité de la zone de départ

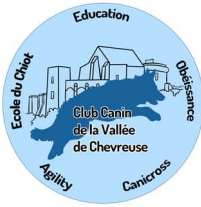
Le contrôle vétérinaire aura lieu lors de la prise des dossards pour tous les chiens.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le port du dossard est obligatoire tout au long de l'épreuve :

- Il doit être sur la poitrine ou sur la cuisse.
- Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

- 9.2 Un dispositif sanitaire COVID sera adapté sur l'intégralité de l'évènement sportif si besoin.



10. Sécurité - Matériel

10.1 Sécurité :

- L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro de téléphone dans le dossier d'inscription en ligne.
- Les bâtons pour les marcheurs ne sont pas tolérés.
- Les parcours sont entièrement positionnés en sous-bois (pas de traversée de route)
- La zone commune / village est positionné sur un parking adjacent à la zone forestière
- Les participants devront respecter le code de la route aux abords de la zone de compétition

10.2 Matériel :

10-2-1 Pour le chien, le port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps. Ce harnais doit être confortable, adapté à sa morphologie (ne pas comprimer sa cage thoracique et sa trachée). Il ne doit pas entraver ses mouvements et ne pas le blesser. Cette mesure est valable pour toutes les activités liées au CANICROSS.

10-2-2 Sont interdits :

* Pour le chien :

- Les colliers étrangleur, à griffes, électrique,
- Tout autre moyen coercitif,
- La laisse à enrouleur,
- Le port d'une muselière (article 1-4 de ce règlement ou chien la nécessitant) qui n'est pas adaptée à l'effort et qui ne permet pas au chien de boire et de se ventiler normalement.

* Pour le concurrent et en toutes circonstances :

- L'usage de chaussures munies de pointes métalliques.

10-2-3 Matériel pour la pratique du canicross, canimarche et canitrail de la SCC.

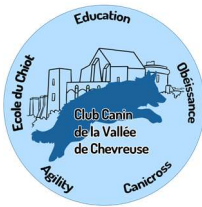
La laisse ou longe obligatoire extensible de 2 mètres au maximum. La mesure est faite à la taille du canicrosseur à la naissance de la queue du chien.

Pour le maître il doit être porteur de l'un de ces moyens :

- Ceinture sous-cutale (type baudrier),
- Cuissard avec ceinture intégrée,
- Ceinture abdominale large de 7 cm.

10-3-1 Matériel pour la pratique du canivtt de la SCC

Seuls les vélos type Vélo Tout-Terrain (VTT) sont acceptés. La propulsion du VTT est assurée uniquement par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire à l'aide d'un pédalier sans assistance électrique ou toute autre forme procurant une source de propulsion ou d'énergie à l'exception de la traction du chien. Le vélo sera muni de



freins en bon état de fonctionnement. Les pneus cloutés sont interdits sur le vélo. Aucun élément ou accessoire pouvant blesser ou gêner la conduite n'est autorisé.

10-3-2 Le casque homologué (norme EN 1078) et des gants sont obligatoires.
Le port de lunettes de protection est conseillé.

10-3-3 La laisse ou longe est obligatoire. Elle est extensible et comprise entre 1,5 m au minimum et 2 mètres au maximum. La mesure est déterminée de l'aplomb de la roue avant du cycle à la naissance de la queue du chien. Cette longe est attachée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite. La longe peut être guidée par une barre de traction sans qu'elle ne dépasse l'aplomb du vtt.

10-4-1 Matériel pour la pratique de la canitrottinette de la SCC
La trottinette autorisée doit être en parfait état de fonctionnement et notamment le freinage. Aucun élément ou accessoire pouvant blesser les concurrents ou les chiens ou gêner la conduite n'est autorisé.

10-4-2 La trottinette de fabrication artisanale est acceptée sur avis du directeur de course à condition que le conducteur l'en ait averti bien à l'avance de sa participation à la manifestation et que le matériel respecte les caractéristiques évoquées dans le présent règlement.

10-4-3 Le port d'un casque homologué (norme EN 1078) et des gants sont obligatoires.
Le port de lunettes de protection est conseillé.

10-4-4 La laisse ou longe est obligatoire. Elle est extensible et comprise entre 1,5 m au minimum et 2 mètres au maximum. La mesure est faite de l'aplomb de la roue avant de l'engin à la naissance de la queue du chien. Cette longe est attachée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite. La longe peut être guidée par une barre de traction (barre de vtt) sans qu'elle ne dépasse l'aplomb de la roue avant de l'engin.

10.5 Les vélos et trottinettes à assistance électrique sont interdits exceptés pour les vélos à assistance électrique catégories handi.

11. Assistance médicale - abandon

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours toute équipée qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur.

Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile comme organisateur, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au « Canicross de la Vallée de Chevreuse 2025 ».



Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

12. Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

13. Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est demandé de ramasser les déjections canines dans les zones communes : parkings, village, zone commune, et pour éviter les déjections durant le parcours il est demandé que les chiens soient détendus avant le départ.

Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

14. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

15. Récompenses

15.1 L'organisation récompense les 3 premiers de :

- Canicross court et long (Benjamin / Minime / Cadet / Junior / Espoir / Senior / V1 / V2 / V3) pour Femme ou Homme
- CaniVTT et Canitrottinette (Junior / Adultes) pour Femme ou Homme
- Scratch Canimarche pour Femme/Homme



16. Tarifs

Les frais d'engagement sont :

Licencié : Jeune / Adulte : Canicross/Canimarche/Canitrottinette/Canivtt

→ Adulte **15€** (Junior, Espoir, Sénior, Vétéran) / Jeune **10€** (Benjamin, Minime, Cadet)

Non licencié : Demande supplémentaire de licence à la journée (sauf canimarche) : **+ 2€**

Cas des multi-courses, une participation de 50% sera demandée pour la seconde épreuve – Contact à faire en dehors avec l'organisateur (Olivier 06 79 39 54 03) pour mise à jour du site d'inscription

17. Acceptation

17.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare accepter toutes les clauses

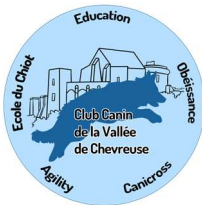
17.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal



Définition

Créer à l'origine par le besoin de faire évoluer le canicross dans la régionale Centre de la SCC. Le challenge Cœur de France est un challenge regroupant des épreuves de canicross, canivtt, canitrottinette organisée par des clubs affiliés aux fédérations canicross. Le challenge permet aux Canicrosseurs, Canivététistes et Canitrottinettes de se retrouver sur des courses dans la région centre et de remporter le titre.





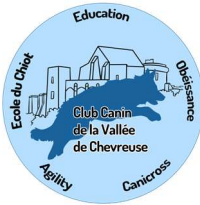
A ce jour, 4 courses sont inscrites au calendrier :

27 avril	Cercle Cynophile de Saint Amand	/ CNEAC	Saint Amand (18)
01 juin	Club Cani de la Vallée de Chevreuse	/ CNEAC	Chevreuse (78)
14 juin	Club Canin Les Amis du Chien de Garde	/ CNEAC	Sain Benoît la Forêt (37)
07 décembre	Union Cross Canin Athlétique	/ CNEAC	Levet (18)



REGLEMENT

- 1 Le Challenge Cœur de France est organisé et géré par un comité des clubs, participants aux courses du challenge, il permet aux Canicrosseurs, Canivététistes et Canitrotteurs, de se retrouver sur les courses organisées et de remporter le titre mis en jeu chaque année.
- 2 Le comité est composé d'un représentant de chaque club.
- 3 Chaque club participe à la dotation des récompenses et à l'organisation du Challenge.
- 4 Le Challenge est ouvert à tout licenciés (CNEAC,FSLC,FFST,FFPTC) ou non. Chaque participant pourra donc prétendre au classement du **Challenge Cœur de France**.
- 5 **Le règlement de la fédération du club qui organise le canicross s'applique sur sa course .**
- 6 Seul les canicrosseurs (enfants et adultes), canivététistes et canitrotteurs sont récompensés.
- 7 Les clubs adhérents au challenge organisent chacun une manifestation dans l'année civile comprenant des courses enfants, canicross, canivtt et canitrottinette, et optionnellement un canimarche mais qui ne sera pas comptabilisée dans le challenge. Si l'organisateur présente deux courses dans le même week-end, une seule sera prise en compte pour le calcul du challenge.



REGLEMENT

8 Un concurrent peut, durant la saison, participer en canicross et/ou canivtt et/ou canitrottinette avec autant de chiens qu'il le souhaitent. Il peut doubler les épreuves, c'est-à-dire deux chiens MAXIMUM pour la même épreuve (par exemple s'inscrire deux fois en canivtt lors d'une même épreuve). Dans la mesure ou l'organisation de l'épreuve lui permet.

9 Ne sont comptabilisés que les points acquis par le **même couple coureur/chien**.

10 Ce sont **tout les résultats** de la saison qui déterminent le cumul des points, le plus fort total est déclaré premier.

Les récompense se font toujours par catégorie et **les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés**.

11 Pour l'attribution des points, seul le classement scratch des hommes-femmes qui sont pris indépendant en compte.

Le premier et la première comptabilise 20 points, le second et la seconde 18 points, les troisièmes 16, puis 15,14,13,.... Jusqu'à 1 point. Tout les participants classés à partir de la 18° place marquent 1 point.

Pour êtres classé il faut participer à 3 courses.

REGLEMENT

Bonus de 1 point pour 3 participations, 2 points pour 4 participations, 3 points pour 5 participations

POUR LE CLASSEMENT SONT PRIS EN COMPTE LES POINTS DE TOUTE LES COURSES

12 En cas d'égalité de points, les coureurs sont départagé par le nombre e participations, puis par les meilleures places au total des courses.

13 La proclamation des résultats du **Challenge Cœur de France** se fait lors de la **dernière épreuve** du challenge.

Les vainqueurs sont récompensés même en cas d'absence.

Les trophées sont conservés par les vainqueurs.

14 Le club qui sera le plus représenté dans toutes les courses du Challenge remportera un trophée lors de la remise des récompenses (moyenne de toutes le courses) .

ANNEXES AU REGLEMENT

Catégorie canicross : la catégorie est déterminée **par l'âge du coureur dans l'année** .

Les enfants doivent être âgés de 7 ans le jour de la course

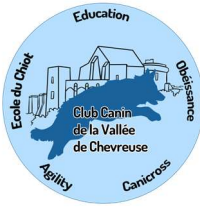
Catégorie	Sexe	Abréviation	Age
Benjamins	F	CEF1	7 à 9 ans
	H	CEH1	
Minimes	F	CEF2	10 à 12 ans
	H	CEG2	
Cadets	F	CEF3	13 à 14 ans
	H	CEG3	
Juniors	F	CFJ	15 à 17 ANS
	H	CHJ	
Séniors	F	CFS	18 à 39 ans
	H	CHS	
Vétérans 1	F	CFV 1	40 à 49 ans
	H	CHV 1	
Vétérans 2	F	CFV 2	50 à 59 ans
	H	CHV 2	
Vétérans 3	F	CFV 3	60 ans et plus
	H	CHV 3	

ANNEXES AU REGLEMENT

Catégorie VTT: la catégorie est déterminée **par l'âge du coureur dans l'année**.

Seuls sont concernés les vététistes âgés d'au moins 15 ans

Catégorie	Sexe	Abréviation	Age
Junior	F	VFJ	15 à 17 ans
	H	VHJ	
Sénior	F	VFS	18 à 39 ans
	H	VHS	
Vétérans 1	F	VFV1	40 à 49 ans
	H	VHV1	
Vétérans 2	F	VFV2	50 à 59 ans
	H	VHV2	
Vétérans 3	F	VFV3	60 ans et plus
	H	VHV3	



ANNEXES AU REGLEMENT

Membre du comité: un membre sélectionné par le club qui peut être :

- le président
- le responsable de la section canicross
- un adhérent investit de la mission

PRESIDENTS DES CLUBS

Cercle Cynophile de Saint Amant. Saint Georges

Corinne LOPES

Club Canin les Amis du Chien de Garde

Patrick AUDEBERT

Union Cross Canin Athlétique

Roger LALLEMAND

Club Canin de la Vallée de Chevreuse

Marie GUIBERT

Pour de plus amples renseignements:

François LEBOURG- Responsable du Challenge lebourg.francois@sfr.fr ou 06 29 61 58 12